BULLETIN DE SANTE DU VÉGÉTAL

CORSE

BULLETIN DE SANTÉ DU VÉGÉTAL ÉCOPHYTO

OLÉICULTURE N°4 – 16 mai 2025

CHAMBRE D'AGRICULTURE CORSE

SOMMAIRE

Stade phénologique
Œil de paon et Cercosporiose
Pyrale
Teigne

ANIMATEUR FILIÈRE : CARC

Rédactrice: Lucie SCHEUIR

CHAMBRE D'AGRICULTURE CORSE

Partenaires : oléiculteurs-observateurs

Directeur de publication :
Jean-Baptiste ARENA
Président de la Chambre d'Agriculture de Région Corse
Route du Stade
20215 VESCOVATO
Tel : 04 95 32 84 40
Fax : 04 95 32 84 43
https://corse.chambres-agriculture.fr

Crédit photo : CA2B, CRA.

ÉCOPHYTO RÉDUIRE ET AMÉLIORER L'UTILISATION DES PHYTOS

Action pilotée par le Ministère chargé de l'agriculture, avec l'appui financier de L'Office Français de la Biodiversité par les crédits issus de la redevance pour pollutions diffuses attribués au financement du plan ECOPHYTO.

À retenir

Maladies du feuillage : développement limité de l'œil de paon mais dissémination encore en cours de la cercosporiose

Pyrale : surveiller l'apparition des larves de la première génération

Teigne : surveiller l'apparition de chenilles dans les inflorescences

• STADE PHÉNOLOGIQUE

Observations phénologiques : Les stades sont hétérogènes, allant de BBCH 57 à 60 (les premières fleurs sont ouvertes), exceptionnellement 65 (50% des fleurs sont ouvertes) dans des secteurs très favorables.

Premières fleurs ouvertes (BBCH 60)

• MALADIES DU FEUILLAGE : ŒIL DE PAON ET CERCOSPORIOSE

Biologie :
Provoquées par des champignons, ces deux maladies se développent au printemps, lorsque l'humidité et les températures leurs sont favorables. Leurs températures optimales de développement sont comprises entre 8 et 25°C, et elles sont disséminées par les éclaboussures des gouttes de pluie.

Photo 1 : Feuilles infectées par l'œil de paon

L'œil de paon (*Fusicladium oleaginum*) s'identifie par l'apparition de tâches rondes jaunes-brunes sur la face supérieure des feuilles (Photo 1). Cette maladie, non maitrisée, peut provoquer d'importantes chutes de feuilles et affecter la production d'olives.

La cercosporiose (*Pseudocercospora cladosporioides*) est identifiable par un jaunissement sur les bords de la face supérieure des feuilles et un feutrage gris sur la face inférieure (Photo 2).
Les feuilles atteintes chutent prématurément, entrainant des défoliations pouvant affaiblir les arbres, affectant la production d'olives.

Photo 2 : Feuilles atteintes de la cercosporiose (face supérieure en haut, inférieure en bas)

Observations :
Les conditions météo actuelles sont favorables au développement de la cercosporiose mais les températures dépassant 20°C limitent la dissémination de l'œil de paon.

Évaluation du risque :
Le risque de développement des maladies du feuillage est moyen.

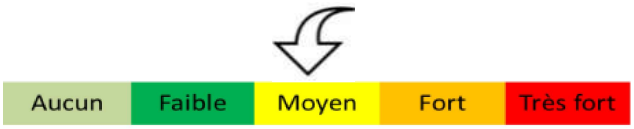

Gestion du risque :
Une veille sanitaire est fortement conseillée (défoliation et symptômes foliaires). Veillez à ce que l'air circule bien dans les frondaisons des oliviers et au sol des vergers enherbés pour réduire l'humidité et assécher le feuillage.

• PYRALE DE l'OLIVIER *(Palpita unionalis ou Palpita vitrealis)*

Photo 3 : Dégâts de la pyrale

Biologie :
Petit papillon blanc d'environ 3 cm d'envergure, l'adulte de la pyrale est blanc, ses ailes, presque transparentes, ont une bordure beige-ocre. Sa chenille est jaune-vert pâle au début du cycle, puis de plus en plus verte, très discrète, mesurant jusqu'à 18 mm en fin de cycle. Les chenilles s'alimentent des jeunes feuilles situées à l'extrémité des rameaux et peuvent détruire les bourgeons terminaux. La chrysalide, de 12 à 16 mm de long, se forme sous la face

inférieure des feuilles parfois réunies, abritées de fils de soie. Avec un cycle de 35 à 45 jours, plusieurs générations se succèdent d'avril à octobre.

Observations :
La situation n'a pas évolué, les premières générations de ne sont pas apparues.

Évaluation du risque :
Le risque est actuellement fort : depuis quelques années, des générations supplémentaires de pyrale se succèdent jusqu'en fin d'automne grâce à la hausse des températures. Ceci induit l'émergence au printemps d'une plus grande quantité d'adultes. Pour les jeunes vergers et arbres récemment greffés, les jeunes rameaux risquent d'être fortement affectés dans leur développement.

Gestion du risque :
Surveillez l'apparition des premières chenilles. En cas de présence avérée, le traitement possible est *Bacillus thuringiensis* (insecticide biologique fonctionnement avec la bactérie du même nom, qui, ingérée par les chenilles, entraine leur mort).

• TEIGNE DE L'OLIVIER (*Prays oleae*)

Biologie :
Petit papillon gris de 6 mm de long, le cycle de la teigne comprend 3 générations par an :

- Au printemps, génération 1 (anthophage) : la ponte a lieu à l'intérieur du bouton floral, la chenille qui en est issue se nourrit de la grappe florale puis se nymphose entre les fleurs
- En été : génération 2 (carpophage) : l'adulte issu de la génération précédente pond au niveau du pédoncule sur le jeune fruit. La chenille se nourrit de l'intérieur du noyau, puis se nymphose au sol.
- En automne / hiver : génération 3 (phyllophage) : l'adulte de la génération précédente pond sur la face supérieure de la feuille, puis la chenille issue de cette ponte se nourrit de l'intérieur de la feuille. A la fin de l'hiver elle se nymphose en adulte sur la feuille.

Photo 4 : Galeries d'une chenille dans des feuilles

Observations :
La teigne est peu présente dans les vergers. Des galeries sur quelques feuilles sont observées, datant de cet hiver. Les bourgeons floraux de ce printemps sont actuellement peu affectés.

Évaluation du risque :
Le risque est moyen.

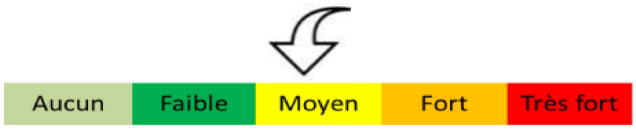

Gestion du risque :

Surveillez l'apparition de fils de soie fabriqués par les chenilles dans les inflorescences, en particulier si des mines sur les feuilles datant de cet hiver sont observables dans votre oliveraie.

PREVISIONS METEO (Source Météo France)

	Samedi 17 mai	Dimanche 18 mai	Lundi 19 mai	Mardi 20 mai	Mercredi 21 mai	Jeudi 22 mai	Vendredi 23 mai
Haute Corse			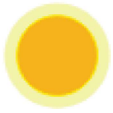				
Corse du Sud							
	Quelques nuages, risque d'averses sur le relief	Ensoleillé	Ensoleillé	Pluie et averses	Averses et risque orages sur le relief	Averses	

LIENS UTILES

BIODIVERSITE

Consulter les notes nationales sur le site Ecophytopic Les notes communes / nationales | Ecophytopic ou en cliquant sur les images ci-dessous :

PROTECTION DES INSECTES POLLINISATEURS (ARRETE 20 novembre 2021)

Tout traitement insecticide est interdit pendant la période de butinage ; toutefois, une plage horaire est accordée pour certains insecticides portant la mention. Les applications sont autorisées en fin de journée 2 h avant le coucher du soleil et 3 h après le coucher du soleil. L'application d'huile est interdite pendant la période de floraison. Ces règles sont

également applicables pendant toute la saison : l'enherbement dans les rangs doit être tondu avant l'application de produits insecticides

PRODUITS DE BIOCONTROLE

Les produits phytopharmaceutiques sont des agents et des produits utilisant des mécanismes naturels dans le cadre de la lutte intégrée contre les ennemis des cultures. Ils comprennent en particulier :

- les macro-organismes ;
- et les produits phytopharmaceutiques qui sont composés de micro-organismes, de médiateurs chimiques tels que les phéromones et les kairomones, ou de substances naturelles d'origine végétale, animale ou minérale.

Leur spécificité est liée à leur caractère naturel ou leur mode d'action reposant sur des mécanismes naturels. Ils constituent des outils de prédilection pour la protection intégrée des cultures.

Cette liste est périodiquement mise à jour.

https://corse.chambres-agriculture.fr/agroenvironnement/ecophyto

RESISTANCE

Des résistances aux produits phytosanitaires existent. De manière générale, la prévention et la gestion des résistances reposent sur la diversification de l'usage des modes d'action, qui s'appuie sur différentes stratégies : limitation des traitements, association de modes d'actions différents. Le réseau R4P réalisé conjointement par l'INRAE et l'ANSES tient à jour une liste des problèmes de résistances aux produits phytosanitaires : https://www.r4p-inra.fr/fr/home/

Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut être transposée telle quelle à la parcelle. La Chambre d'Agriculture de Région Corse dégage toute responsabilité quant aux décisions prises par l'exploitant et les invite à prendre toutes les décisions pour la protection de leurs cultures sur la base d'observations qu'ils auront réalisés sur leurs parcelles et/ou en s'appuyant sur les préconisations issues de bulletins techniques ou de conseils obtenus auprès des techniciens.